

énoncé, vu que nos dépenses autres que celles de la défense s'élèveront cette année à environ 2,920 millions de dollars comparative-ment à 1,957 millions en 1950. En d'autres termes, depuis cinq ans elles ont augmenté d'environ 965 millions. Je ne tarde pas à signaler qu'une forte partie de cette somme, soit 367 millions, est destinée à la sécurité de la vieillesse. Il reste donc un accroissement de près de 600 millions pour les cinq années. Il y a lieu de signaler de nouveau d'autres affectations, par exemple, la somme que la province d'Ontario touche au titre de l'accord fédéral-provincial et qu'elle ne touchait pas alors. Il y a aussi d'autres sommes considérables. Je veux cependant signaler trois ou quatre montants ordinaires de divers ministères qui n'ont subi aucun changement révolutionnaire. Le ministère des Travaux publics a augmenté son budget de 61 millions; le ministère des Transports a augmenté le sien de 35 millions; le ministère du Revenu national, de 8 millions seulement; le ministère des Affaires extérieures, de 33 millions. Ces budgets sont de plus en plus élevés. Les dépenses relatives au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration ont augmenté de neuf millions et demi. Je ne veux pas prendre le temps du comité pour approfondir la question. Je crois avoir bien démontré que nous devons ménager nos sous et économiser autant que nous pouvons.

C'est pour cette raison que je voulais, lorsque nous étions devant le comité des crédits, avoir un aperçu détaillé du Conseil du Trésor. Cet organisme m'a toujours paru, jusqu'à présent, assez nébuleux. J'ai entendu parler des terreurs qui attendent les gens qui y comparaissent. J'ai donc voulu me familiariser avec cet organisme. J'ai été quelque peu déçu. Je n'ai pas trouvé, comme je l'espérais, qu'il était aussi terrifiant. Il se composait d'un groupe de ministres, dont la plupart,—sauf leur respect,—ne comptaient pas parmi les plus anciens. J'ai été surpris de constater que le contrôleur du Trésor ne fait pas partie du Conseil. Mais on m'a expliqué que sa seule préoccupation est de s'assurer que l'argent est dépensé convenablement.

L'hon. M. Harris: Non. On vous a expliqué que le Conseil du Trésor était un comité du Cabinet.

M. Macdonnell: Oui. Je crois que j'ai compris. Outre les ministres que j'ai mentionnés, il y a, quand chaque ministère est passé en revue, plusieurs hauts fonctionnaires du ministère des Finances et, évidemment, des hauts fonctionnaires du ministère intéressé. La façon de procéder est naturellement celle à laquelle on doit s'attendre. C'est le ministère intéressé qui prépare les crédits. Puis

le Conseil du Trésor les examine et étudie le cas de chaque ministère. Lorsqu'on étudie une question on cherche toujours à obtenir le témoignage d'un observateur objectif, de quelqu'un qui peut sembler impartial. C'est pourquoi je donnerai lecture, devant le comité, d'une déclaration émanant de la *Free Press* de Winnipeg et que j'ai certainement portée à l'attention de la Chambre en une précédente occasion. J'en donne de nouveau lecture:

Une étude attentive du fonctionnement du service civil fédéral a fait voir que la cause de son extraordinaire expansion jusqu'à ce moment, est très simple. Chaque fois qu'un ministère avait besoin d'étendre ses services, il les étendait. Il ne s'embarrassait pas de chercher dans ses cadres l'excédent de personnel afin de suffire aux nouveaux besoins par un meilleur emploi des fonctionnaires déjà en place. Invariablement, il en engageait d'autres.

Qu'on me permette une digression; selon moi, cette façon de procéder est tout à fait indésirable et cela pour deux motifs: premièrement, parce que le fonctionnariat en est automatiquement accru et, deuxièmement, parce qu'on ne s'assure pas que les bons emplois qui surgissent soient d'abord attribués aux fonctionnaires qui font déjà partie du service civil. Je poursuis la citation:

Comme exemple: si l'on aménageait un pont sur le Saint-Laurent, il faudrait installer un bureau de la douane du côté canadien, avec fonctionnaires des douanes et de l'immigration. Le pont réduirait de beaucoup le nombre des gens qui entreraient au pays par voie d'eau, mais, au lieu de transférer au pont les fonctionnaires des ports fluviaux, on serait porté à augmenter le bordereau de paye en nommant de nouveaux fonctionnaires au pont.

Ce passage est d'un journaliste de la *Free Press* de Winnipeg. Je peux donc présumer qu'il n'entretenait aucune prévention contre le Gouvernement. Cet article et d'autres nous ont poussés à nous renseigner et il nous intéressait de trouver au comité à qui incombait cette responsabilité. Nous avons interrogé le ministre des Finances à ce sujet. Nous avons demandé au ministre si, advenant que l'article de la *Free Press* de Winnipeg s'avère exact, il ne fallait pas blâmer le ministère des Douanes, mais plutôt le Conseil du Trésor. Le ministre a répondu: "Non, blâmez le ministre des Finances". La chose ne comporte aucun avantage parce que, quelle que soit la générosité du ministre, elle ne règle pas le problème.

Nous avons ensuite demandé au ministre si,—comme c'était bien mon impression,—il était vrai que le ministère des Finances exerçait un droit de regard sur les autres ministères. Je veux signaler que des représentants des hauts fonctionnaires du ministère des Finances vont conférer avec les